

Paris, le 19 janvier 2021

## Reportage Capital M6 – Réaction de la Cipav

Première caisse des professions libérales, la Cipav représente 1,4 million de professionnels libéraux. Elle recouvre en moyenne chaque année 1,4 milliard d'euros de cotisations retraite et verse 650 millions d'euros de prestations à ses adhérents retraités. Ce sont chaque mois 140 000 anciens ostéopathes, architectes, moniteurs de ski, qui reçoivent une pension de retraite versée par la Cipav.

A la suite de la diffusion dans l'émission Capital du 17/01/2021 d'un reportage intitulé « Retraites : votre argent est-il bien géré ? » qui lui est pour partie consacré, la Cipav souhaite rectifier un certain nombre d'affirmations erronées portées à son encontre.

### **Concernant la qualité du service apporté aux adhérents**

Si le rapport de la Cour des comptes de 2014 a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements, la qualité du service rendu par la Cipav a été considérablement améliorée ces dernières années, comme en attestait d'ailleurs un rapport ultérieur de la Cour des comptes rendu en février 2017 et qui soulignait les « *progrès constatés, réels et nécessaires dans la gestion des réserves financières, la reprise en mains de la gestion immobilière* ». La Cipav regrette que le reportage, qui a longuement repris les enseignements du rapport de 2014, n'ait pas tenu compte de celui de 2017.

La Cipav a revu son organisation, mis en place de nouveaux services et amélioré la qualité des réponses apportées aux questions de ses adhérents. Les relations sont individualisées : les affiliés qui contactent la Cipav ont toujours le même interlocuteur. De nouveaux services en ligne ont été développés : chaque affilié peut se créer un espace personnel sur notre site et échanger avec le conseiller qui lui est dédié via une messagerie sécurisée, télécharger un relevé de situation individuelle ou un formulaire de demande de retraite, payer ses cotisations de manière dématérialisée et prendre rendez-vous, au siège ou en région, pour rencontrer un gestionnaire en charge de son dossier.

Aujourd'hui, la qualité de service est au rendez-vous, comme le montrent les indicateurs suivants :

- La quasi-totalité des demandes reçues (par courrier, email... hors instances de retraite) est traitée en moins de 15 jours.
- Le nombre d'appels téléphoniques reçus est en diminution continue et a été divisé par près de 3 depuis 2015 – la plupart de nos adhérents nous contactent désormais en ligne grâce à une messagerie sécurisée accessible via leur espace personnel.
- Aujourd'hui, 447 000 adhérents ont un espace personnel Cipav (chiffre multiplié par 4 depuis 2013) et 98% des paiements ont été réalisés en ligne en 2020.

### **Concernant la gestion des réserves, notamment sur le volet immobilier**

La Cipav gère 6,6 milliards d'euros de réserves en 2020 contre 5,9 milliards en 2019 soit une croissance de +11,8% en un an, ce qui montre sa bonne gestion.

Ces réserves financent les pensions versées aujourd'hui et celles qui seront versées demain aux cotisants qui prendront leur retraite. Elles ont également permis de

débloquer une enveloppe de 400 millions d'euros au moment de la crise sanitaire (Covid-19) pour venir en aide aux adhérents en difficulté financière.

50% du portefeuille de la Cipav est aujourd'hui positionné sur des produits de taux, 38% en actions et 12% en immobilier.

S'agissant du patrimoine immobilier de la Cipav, il est composé à 83% de biens tertiaires (majoritairement bureaux et des commerces) et 17% de biens d'habitation (2 immeubles). La gestion performante de ce parc génère un rendement brut de 3,74% par an, avec un taux d'occupation de 81% (la vacance s'explique par des commercialisations en cours et des immobilisations pour travaux).

### **Concernant le système d'information de la Cipav**

Un vaste plan de réorganisation de la Direction des Systèmes Informatiques de la Cipav a été engagé en 2017 pour rénover l'intégralité du système informatique. Il a notamment permis d'embarquer des évolutions majeures, telle la récente création de la messagerie sécurisée.

L'objectif est d'en finaliser la mise en œuvre en 2023. Voici les apports qui peuvent aujourd'hui être constatés au bénéfice de ses adhérents :

- Un portail sécurisé à destination des adhérents rendant accessible la saisie en ligne de l'ensemble des options de cotisations et le paiement en ligne,
- Une messagerie sécurisée, permettant aux adhérents de poser leurs questions à leurs gestionnaires,
- Des échanges dématérialisés de l'organisme avec les adhérents grâce au dépôt de courrier sur l'espace personnel du portail adhérent.

### **Concernant les situations individuelles évoquées dans le reportage (celle d'un adhérent et celle d'un ancien salarié)**

Il s'agit de situations individuelles qui ne reflètent pas la réalité de la situation des 1,4 million d'adhérents de la Cipav ni celle de ses 320 collaborateurs qui sont tous mobilisés par la mission de service public confiée à l'organisme : accompagner les professions libérales pendant leur vie professionnelle puis pendant leur retraite.

La situation du cotisant interviewé est bien identifiée par la Cipav et fait actuellement l'objet d'une procédure au sein de la Commission de Recours Amiable qui doit aboutir prochainement. De manière générale, sur les conditions de liquidations de retraite, la Cipav rappelle qu'il n'est pas possible pour un adhérent de liquider sa retraite s'il est encore redevable de cotisations. Les cotisations au régime de base et complémentaire doivent être réglées dans les délais impartis afin d'éviter les actions de recouvrement amiable ou contentieux et pouvoir liquider ses droits à retraite dans de bonnes conditions.

Concernant le salarié interviewé, cet ancien collaborateur (qui était alors fondé de pouvoir au sein de l'agence comptable) a sollicité, en 2017, le transfert de son contrat de travail au sein d'une autre caisse du Groupe Berri (dont la Cipav faisait partie jusqu'en 2018), sans qu'aucun litige ne naisse à l'époque de cette situation. Il a depuis entamé des poursuites visant le Groupe Berri dont la Cipav ne fait plus partie.

En conclusion, la Cipav rappelle qu'elle exerce ses missions de service public avec le souci permanent d'amélioration de la performance de gestion, de la qualité de service, de la préservation des droits et des intérêts de la population couverte et la responsabilité d'assurer la pérennité du modèle dans le temps.

**La Cipav**  
**9 rue de Vienne – 75403 Paris CEDEX 08**  
<https://www.lacipav.fr/>



**Contact médias**

[lacipav@clai2.com](mailto:lacipav@clai2.com)

Manon Daffara – 06 66 16 70 73